

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE LIGUE DE L'ORLEANAIS

MATCH ARTISTIQUE 13 février 2011 – CHARTRES (28)

Cette compétition est ouverte aux EQUIPES d'associations et aux INDIVIDUELLES.

Elle comprend 4 niveaux :

- 1 niveau fédéral (se reporter au programme FSCF 2011 + modifications)
- 3 niveaux régionaux (se reporter au programme match artistique).

NIVEAU	CATEGORIE		TABLE DE SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
Fédéral	Fédérale	A et J	Libre	Libre	Libre	Libre
Régional	Passion	A et J	Libre	Libre	Libre	Libre
Régional	Plaisir	A et J	Libre	Libre	Libre	Libre
Régional	Découverte	A et J	Libre	Libre	Libre	Libre

Les gymnastes engagées aux Coupes Fédérales 2010 / 2011, aux Coupes Fédérales des deux années gymniques précédentes et aux Championnats Fédéraux individuels 2009 / 2010 devront **obligatoirement** concourir en Catégorie Fédérale.

Les gymnastes ayant obtenu leur 5^{ème} étoile dans les concours départementaux de l'année 2009 / 2010 devront **obligatoirement** concourir en catégorie Passion.

Les gymnastes ayant obtenu leur 4^{ème} étoile dans les concours départementaux de l'année 2009 / 2010 devront **obligatoirement** concourir en catégorie Plaisir.

Pour toutes les catégories, il sera établi :

- un classement individuel, catégories jeunes et aînées séparés,
- un classement par équipes (3 meilleures notes par agrès)

Pour la catégorie fédérale, il sera établi :

- un classement benjamine – minime - cadette
- un classement junior - senior

Pour le palmarès, les gymnastes engagées en EQUIPES devront obligatoirement avoir une tenue « CLUB » uniforme (Tee Shirt/Corsaire , Survêtement).

Equipes : possibilité de regrouper jeunes et aînées pour faire une équipe.

ATTENTION : Toute exigence ne peut-être comptabilisée que si l'élément est reconnu.

Ex : pose de pieds en barres en catégorie PLAISIR répond à l'exigence « changement de BI à BS » ; pose alternative des pieds (cf 3^{ème} degré) ne répond pas à l'exigence.

JUGES : LE RECYCLAGE SUR LE CODE FIG 2009-2012 EST OBLIGATOIRE.

1 JUGE LIBRE PAR TRANCHE DE 4 GYMS . Vous pouvez proposer un juge libre d'une autre association qui accepte de juger pour votre association.